

ÉPIDÉMIOLOGIE UNIVERSITAIRE : CAS DU PLAGIAT

Michelle Bergadaà

Publié dans Sciences et Société – les normes en question – Collectif – Actes Sud- IHEST, 2014

Un monde en évolution

Pourquoi le problème du plagiat est-il fondamental ? Citer ses sources vise moins à légitimer d'autorité un argument, à rendre hommage aux auteurs, voire à favoriser leur indice international de citation, qu'à restituer le cadre d'une réflexion et le processus argumentatif. Tout lecteur doit être en mesure de questionner les documents originaux, d'identifier des failles dans l'argumentation proposée, d'émettre des hypothèses alternatives, de créer, enfin, de nouvelles interprétations faisant progresser le savoir scientifique. C'est en cela que le plagiat scientifique ne peut être assimilé au plagiat artistique, littéraire ou à la simple contrefaçon d'une production (Bergadaà, 2012). Refuser à celui qui nous suit, à notre lecteur, l'accès aux écrits de ceux qui nous ont précédés et aidés à construire nos écrits, c'est couper le lien du savoir. Notre métier ne peut concilier sciences et plagiat.

En 2004, nous avons tiré la sonnette d'alarme. En ouvrant notre site « Responsable », (<http://responsable.unige.ch/>) nous affirmions que, si des mesures n'étaient pas prises très rapidement tant aux niveaux étatique et institutionnel qu'individuel, la « maladie » se propagerait de manière fulgurante. Le plagiat y était décrit comme un agent pathogène extrêmement virulent pour notre communauté scientifique. En effet, l'action conjuguée de la facilité d'accès aux documents grâce au Web, de la pression à publier et du vide à la fois juridique et réglementaire en la matière procure un terreau incroyablement fertile au développement d'une telle pratique. Chaque jour, de nouveaux cas dévoilés par la presse ou dans les commissions où nous siégeons renforcent notre diagnostic. Certaines universités ont déjà abandonné le recours à des logiciels de détection textuelle de similarités. D'une part, le temps, l'énergie et les moyens financiers pour bloquer le phénomène sont trop importants ; d'autre part, il n'y a pas de concertation entre tous les établissements pour établir des mesures communes de contrôle et de répression. Les déviances révélées se traitent donc au cas par cas. Or, il en est de ces malversations comme du

dopage dans le cyclisme : même si derrière chaque auteur il y avait un contrôle et des sanctions éventuelles, serions-nous certains de maîtriser le phénomène ? La réponse est bien évidemment négative. Nos recherches sur un grand nombre de cas nous ont permis de proposer quatre profils distincts de *délinquants du savoir* (Responsable, [http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/les-délinquants-du-savoir.html](http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/les-delinquants-du-savoir.html)) par référence aux attitudes profondément ancrées quant aux normes académiques. Nous avons opté depuis 2004 pour le terme de « plagieur » et non de « plagiaire », car il reflète le mieux la démarche de l'acteur conscient de ses actes. Mais, au-delà de l'auteur d'un plagiat factuel, il convient de comprendre le système qui soutient ces pratiques. Nous avons conduit une étude sur les thèses de complaisance que nous avons définies comme

« La remise d'un titre officiel de docteur pour une thèse qui ne le mérite pas, parce que le manuscrit acte d'une connaissance insuffisante du domaine concerné, et/ou d'une absence d'originalité de la pensée, et/ou parce qu'il comporte du plagiat textuel et/ou des modèles présentés, et/ou analyses frauduleuses. » (Responsable, novembre 2012 <http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/les-theses-de-complaisance.html>)

Or, la thèse de complaisance est un objet d'analyse fort intéressant dans la mesure où il concerne toutes les entités relationnelles que sont l'individu, les jurys de thèse, les institutions et la société civile. Nous étions intrigués par cette « chaîne de valeur » qui se met en place pour produire ces « chercheurs *outsiders* » (Becker, 1985) sans qu'à aucun moment le processus ne soit perturbé. Nous avons alors découvert le rôle d'acteurs universitaires qui, sans être eux-mêmes nécessairement infectés, sont des *vecteurs de propagation* de la « maladie ». Pourquoi ne savons-nous pas empêcher la délivrance de telles thèses de complaisance si ce n'est parce que notre cartésianisme nous conduit à distinguer les fraudes de nos étudiants de celles des chercheurs, l'impétrant, de son directeur, le directeur de thèse, de ses collègues etc., alors que tous sont, de fait, imbriqués ? Dès lors, il nous faut impérativement changer de perspective d'observation pour concevoir tout à la fois le plagiat et la fraude scientifique, le fraudeur, mais aussi l'environnement organisationnel. Car le plagiat fait désormais partie intrinsèque de notre système et toutes les tentatives institutionnelles actuelles pour le bloquer sont sans effet, ou presque. La solution n'est évidemment pas juridique quand bien même le plagiat et la fraude scientifique seraient enfin considérés différemment de la contrefaçon (Encinas de Munagorri, 1998). Il nous faut donc changer de mode de raisonnement et contextualiser davantage le phénomène. C'est pourquoi nous avons abordé le sujet avec une grille de lecture issue de l'épidémiologie. Certes, l'analogie peut sembler osée car le plagiat n'est pas assimilable à un virus ; mais cette grille nous permet de mettre en lumière les mécanismes sous-jacents. Son usage nous conduit à nous distancier des faits

– le plagiat – et de la relation bijective plagieur-plagié ; il nous autorise également à nous libérer de la comparaison dialectique entre le « bon » scientifique » et le « plagieur », laquelle tourne vite à de simples considérations abstraites sur la morale ou sur la loi. Nous considérerons donc le plagiat comme responsable de bien des maladies de notre système académique : des plagiats non traités entraînent un relâchement de la surveillance, puis une forme de négligence qui génère à son tour des maladies collatérales : fraude scientifique, autoplagiat, thèses de complaisance... Notre grille de lecture, que nous adaptons d'un modèle tiré d'un manuel d'épidémiologie (Gordis, 2009) comporte quatre dimensions. Premièrement, l'agent pathogène, celui qui cause l'altération des fonctions normales d'une organisation, à savoir le plagiat, la fraude scientifique, les thèses de complaisance, etc. Non seulement, il permet la validation de travaux faux, mais il permet à leurs auteurs d'obtenir des positions non méritées dans la société civile et scientifique. Deuxièmement, l'hôte, le plagieur ou le manipulateur de données. Il est soit un terrain propice – mauvaise formation antérieure, amoralité due à des différences culturelles quant aux valeurs partagées par la profession, méconnaissance des normes en vigueur dans la communauté – soit en situation de négligence due à son âge, à sa fatigue ou à une surcharge de travail temporaire. Troisièmement, l'environnement organisationnel, le milieu dans lequel l'individu ou le groupe évolue. Les règles du jeu culturel propres à chaque organisation font qu'il y sera plus ou moins facile de dénoncer les malversations, de les traiter et de conduire à des sanctions. Il est évident que si l'environnement organisationnel n'a pas édicté des règles claires en matière d'intégrité scientifique, le terrain sera propice au développement de l'épidémie. Quatrièmement, enfin, le vecteur de propagation, *i.e.* une personne qui ne provoque pas directement la maladie du plagiat, mais dont les attitudes – laxisme, autorité, et/ou absence de scrupules – transportent les agents pathogènes d'un hôte à un autre et dispersent le problème.

Le coût social et économique du plagiat

Nous n'allons pas reprendre ici toutes les raisons pour lesquelles le plagiat est le plus grave des cas de manquement à l'intégrité scientifique. On lui oppose parfois, dans certains milieux scientifiques, la manipulation des données et des résultats de recherche comme étant plus grave. Cependant, nous avons analysé dans notre rapport « *Le Plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ?* (Responsable, novembre 2011 <http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/epidemiologie-universitaire.html>) que le phénomène va au-delà de la fraude scientifique en tant que nuisance à la science. Il est d'abord un vol de la création originale. La sensation de viol du plagié est naturelle, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit, donc unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. Ces droits de la personnalité sont, par nature,

intransmissibles, étant rattachés à la personne elle-même. La violation de ces droits devrait donc entraîner la responsabilité civile, voire pénale, de l'auteur (le plagieur) celle-ci résultant de l'atteinte à la personne. Et le chercheur – le créateur – de ne pas comprendre pourquoi il devrait payer les services d'un avocat pour être rétabli publiquement comme authentique auteur de ses bases de données, articles, thèses ou livres. Il constitue également une fraude à l'égard du système, puisqu'il conduit le plagieur à bénéficier d'une position dans le système qu'il n'aurait peut-être pas occupée sans de telles pratiques. Disons-le clairement : l'hôte infecté ne commettra pas un unique plagiat, un acte isolé, puisque son comportement repose sur une interprétation déviante de nos valeurs et de nos normes (*Responsable*, avril 2011). Ainsi, le classique cas d'autoplégat consiste à utiliser le même écrit pour démultiplier le nombre de ses publications : l'astuce consiste alors à ne pas faire référence à ses travaux antérieurs. Il est aussi la porte ouverte à de nombreuses autres déviances associées. Pourquoi une personne qui n'a aucun scrupule à s'approprier des modèles de littérature d'autres chercheurs en aurait-elle soudain pour la partie empirique de son travail ? À partir du moment où les valeurs et les normes ne servent plus de garde-fou à une personne ou à un groupe, des actes indéliçats seront commis. Des fraudes immenses passent inaperçues durant des années : les dommages collatéraux sont alors immenses. Ainsi, la découverte d'un cas de plagiat et la mise en examen de son auteur entraînent de longues et coûteuses commissions d'enquête. Nul n'a pensé à chiffrer les salaires des avocats et des enquêteurs associés, le temps perdu par les directeurs de la recherche et autres parties prenantes, alors même qu'il n'y a aucune compensation pour les établissements ayant l'honnêteté de conduire de telles enquêtes. Car le plagieur porte également atteinte à l'image de l'institution où il exerce et rares sont celles qui ont le cran de rendre publiques leurs enquêtes en la matière. De manière similaire, les journaux scientifiques qui doivent retirer un article plagié, s'excuser auprès des lecteurs, éliminer l'article incriminé des bases de données et des revues en ligne ; ou encore les éditeurs qui doivent mettre au pilon des ouvrages, ne reçoivent aucune compensation financière pour ces pertes. Certes, nous pouvons rétorquer qu'ils n'avaient qu'à bien faire leur travail de prévention lors des phases de lecture ; mais notre rôle de lecteur pour ces revues scientifiques se complexifie alors que la maladie devient virulente. Le fondement de notre métier est le droit fondamental d'accéder à l'origine des sources de la connaissance. Nous devons citer nos sources pour permettre à tout nouveau chercheur qui nous lit de pouvoir se pencher, à son tour, sur elles et de conduire sa propre analyse, d'émettre de nouvelles hypothèses, de découvrir le « cygne noir » que nous n'avions pas vu parmi les « cygnes blancs » de notre argumentation, de créer, enfin, de nouvelles interprétations, donc de faire progresser le savoir.

Celui par qui la contamination arrive

Notons tout d'abord un vide institutionnel et juridique : il n'existe pas de conseillers pour les plagés qui souhaitent faire valoir leurs droits, mais il n'en existe pas davantage pour les plagieurs. Or, pour que la justice puisse s'accomplir, encore faut-il que plagieurs et plagés puissent bénéficier de conseils neutres et objectifs. Notre expérience du sujet en tant qu'expert international nous a convaincu que le plagiat est presque toujours le signe d'une grande détresse. Le coupable tente de vouloir devenir ce qu'il *sait* ne pas pouvoir être, et ce, qu'il aspire à une place dans les fonctions majeures de la recherche, dans des rectorats ou présidences d'universités, ou qu'il simplement à une vie sociale valorisante. Dans notre société du savoir, nous ne cessons de rencontrer des défis de plus en plus ardues : pour les relever le plagieur qui ne s'en sent plus capable, ou s'en croit incapable, ne voit souvent pas d'autres issues que de voler à d'autres leurs écrits et ainsi s'approprier une parcelle de leur aura. Le plagiat, la fraude, sont aussi une mise en scène qui leur permet de dire : « j'existe ». Nous avons longuement écouté la façon dont les personnes qui avaient été confondues pour des actes de plagiats expliquaient leur situation : interviews, échanges de courriels et notes de terrain nous ont permis de dresser le portrait des hôtes plagieurs. Leurs postures sont bien entendu celles que peuvent adopter chacun des membres de la communauté académique, puisque les plagieurs sont éléments de notre système comme chacun de nous. Ils n'en sont en aucun cas extérieurs. Admettre ce fait nous évite la tentation d'imaginer que l'on puisse exclure tous les plagieurs, et surtout, nous permet de comprendre pourquoi la maladie peut si aisément se propager. Le créateur scientifique a une idée de ce qu'il veut devenir, mais il ne planifie pas son futur. L'acteur politique, lui, sait ce qu'il veut faire, connaît les postes qu'il aimerait occuper. Le premier est tiré par un futur qui reste vague, quand le second est poussé par le futur, élaborant des plans d'action précis pour atteindre ses fins. Le premier tolère un délai de gratification important, dans la mesure où il a internalisé les aléas du système de *reviewing* des revues et des conférences ; le second dispose d'un délai de gratification assez faible, voulant une reconnaissance rapide de ses mérites et un accroissement de son pouvoir et/ou de sa renommée. Le premier a besoin de renforcements moraux plus concrets, et les cherche dans une communauté externe à son institution. Le second a besoin de renforcements concrets, de preuves de réussite, qu'il cherche dans son institution. Le créateur scientifique a pour objectif sa liberté de pensée et d'action, il est assez incompetent quand il s'agit de participer à des coalitions pour remporter des élections. L'acteur politique, lui, a pour seul

objectif le pouvoir : il est donc compétent quand il s'agit de créer et de consolider des coalitions pour remporter des élections, qu'il en soit chef de file ou simple porte-serviette.

L'illusion démocratique de l'environnement organisationnel

Le troisième facteur qui nous a interpellée est la transformation de l'environnement organisationnel en terreau propice à la propagation du plagiat et de la fraude scientifique. Notre environnement de travail est sympathique et agréable, aussi longtemps que l'on n'est pas confronté à des cas de plagiat et/ou que l'on ne cherche pas à dénoncer ce type de malversations. Sinon, tous les témoignages que nous avons recueillis convergent : nous sommes membres d'un des univers les plus violents qui soit, car il ne se fonde que sur du symbolique. Notre nom, nos publications, nos titres, notre établissement, le respect que l'on nous accorde – ou non – sont des représentations sociales. Des personnalités peuvent être détruites dans cet univers sans que rien n'en paraisse dans la vraie vie. Il y a peu de récompenses matérielles dans cet univers et peu de sanctions concrètes : rares sont les personnes exclues pour plagiat ou fraude. Le plagiat et la fraude peuvent alors se propager, sans que l'univers immatériel du « oui-dire » ne se confronte en plein jour aux rouages très concrets de nos organisations. Un premier indice apparut lors de vives discussions avec des dirigeants d'institutions universitaires à propos du plagiat est leur refus d'accepter que les ruptures qui se sont produites appellent de véritables remises en question de leurs modes d'analyse et de résolution des problèmes. En fait, les dirigeants de nos établissements ont pour principe de transférer le problème du plagiat et de la fraude scientifique à des instances bureaucratiques. Sauf une exception, à notre connaissance, ils refusent d'en concevoir la portée éthique et stratégique et ne veulent pas être personnellement concernés : ainsi, le débat est rarement noté comme un point important de leur agenda lorsqu'ils se rencontrent. Plus encore, au sein de chaque établissement, le traitement des cas de plagiat et de fraude diffère, et de très rares chartes d'intégrité et directives institutionnelles ont été élaborées ici ou là. La position actuelle de la grande majorité des établissements universitaires est ainsi d'éluder cette question du plagiat qui les conduirait, de fil en aiguille, à reconnaître la faillite du système. Tout système académique, il est vrai, repose sur un ensemble de règlements garants de l'action de personnes élues pour représenter leurs pairs : le principe démocratique de la représentativité par ses pairs aux instances décisionnelles permet, normalement, de canaliser des procédures qui évitent de laisser la part trop belle aux stratégies individualistes. Nos représentants reçoivent de leurs pairs les attributs du pouvoir : ainsi, les postes à responsabilité, doyen de faculté, directeurs de programmes, siège aux instances décisionnaires, sont électifs. Toutes nos associations scientifiques, tous nos processus de publication reposent sur ce fondement démocratique :

l'évaluation et la cooptation par nos pairs. Or, ce système d'élections démocratiques implique un fondement : l'individualisme démocratique qui tient pour acquis que chacun a le droit d'exprimer son opinion quant à ce qu'il considère comme le mieux pour lui-même et la collectivité. La liberté des hommes à choisir leur futur s'exprime au travers d'une opinion consacrée par le vote, à raison d'un vote par individu, tous les individus étant par ailleurs égaux. Dans nos établissements, cette expérience démocratique s'est souvent transformée, au fil du temps, en production strictement marchande d'opinions électorales grâce à une démarche politique savamment orchestrée. C'est là où nos postures de créateur scientifique ou d'acteur politique interviennent : sauf en période de crise aiguë, où il saura se mobiliser, le créateur scientifique se désintéressera peu ou prou de ces élections. L'acteur politique, lui ne désarme jamais. Il organise chaque élection en vue du pouvoir qu'il retirera de la situation ; il sait planifier, organiser les étapes de son engagement et donc convaincre un grand nombre de voter pour lui ou l'un des membres de son « clan ». Dépasse-t-il les bornes et est-il mis sur la touche quelques mois, voire années ? Qu'importe, il briguera un autre mandat un jour ou l'autre. Ainsi, à une époque où l'on accroît la pression sur le « créateur scientifique » afin que l'institution trouve une place honorable dans des classements d'établissements ou par sa présence dans les index de citation, le pouvoir est offert à ceux – chercheurs ou administratifs – qui ont opté pour une posture d'acteur politique. Le créateur scientifique sera toléré, s'il se consacre à ses productions et ne se mêle pas de trop dénoncer les failles du système ; sinon le piège a de grandes chances de se refermer sur ces donneurs d'alertes.

Le vecteur de propagation des manquements à l'intégrité

Pourtant, nous disposons de nombreuses preuves de bonne volonté de la part de dirigeants d'institutions qui s'avouaient démunis pour intervenir ou pour contrer certaines situations de manquement à l'intégrité. Nous avons compris le désarroi des dirigeants d'établissements recteurs ou présidents d'universités qui ne savaient sincèrement pas comment remettre de l'ordre éthique au cœur de leurs établissements. Au plan démocratique, il n'y a aucune raison pour qu'il y ait statistiquement plus de gens honnêtes à ces postes de pouvoir que dans la population qui les a élus ; par contre, au plan statistique les probabilités sont bien plus grandes que ces postes soient occupés par des collègues en posture d'« acteur politique » plutôt que de « créateur scientifique ». La logique de ces acteurs privilégiant le politique est entièrement au service du prochain vote et non à celui de la connaissance. Des expressions telles que « service public », « progrès de la science », « service aux étudiants », etc., sont des mots dont la sémantique n'est reliée à aucun signifié académique. S'il leur arrive de les utiliser, c'est pour flatter des électeurs potentiels. À côté de ces vecteurs de propagation par négligence, d'autres vecteurs de transmission sont, eux, bel et

bien « infectés ». Ceux-là deviennent de plus en plus actifs au fur et à mesure que leur pouvoir s'étend. Le monde universitaire, en général, n'est pas riche : à partir du moment où un vecteur de transmission a les moyens d'attribuer des fonds de recherche, des rémunérations de collaborateurs ou des locaux, il est assuré de trouver de nombreuses personnes qui accepteront de lui rendre service sur un dossier ou un autre. Cherchons les flux d'argent, nous trouverons ces vecteurs de transmission « infectés ».

À chacun son devoir

Nous l'avons constaté (Benghozi et Bergadaà, 2012), il manque à tous nos systèmes « fermés », une instance neutre auprès de laquelle tout manquement à l'intégrité pourrait être dénoncé. Nous avons proposé la mise en place de telles instances, dont on rappellera les grandes lignes. Tout d'abord, la dénonciation d'un manquement à l'intégrité scientifique est un devoir pour chacun de nous qui nous déclarons au service de la science. Bien entendu, il serait angélique de croire que l'on peut exiger ce courage sans aucune garantie de confidentialité : puisque les postes électifs étant appelés à changer régulièrement, ce type de dénonciation peut devenir suicidaire. C'est donc par l'« aération » de nos systèmes, par une porosité volontairement entretenue que nous pourrions stopper l'épidémie. Il ne s'agit pas de s'attaquer à l'agent pathogène, une vie de réformes réglementaires n'y suffirait pas. Nous devons d'abord exfiltrer les cas de manquement à l'intégrité qui se produisent dans nos établissements, afin d'éviter l'intervention directe ou indirecte des vecteurs infectés. Nous devons aussi introduire dans l'environnement organisationnel des commissions d'expertises externes qui peuvent tout à la fois appréhender la réalité factuelle des hôtes et des vecteurs. À trop rester dans un environnement soumis à un pouvoir de nature autocratique, à pratiquer une démocratie biaisée, à voir de fracassants et maintenant réguliers cas de plagiat de thèses comme d'articles scientifiques être dévoilés par les médias, nos jeunes collègues risquent de perdre leurs repères et leur confiance dans le système. Comment seraient-ils en mesure de se fier à la morale lorsqu'ils seront directement confrontés à des situations de manquement à l'intégrité scientifique ? Cette morale même dont Kant nous dit qu'elle ne découle pas d'une loi externe qui serait imposée à l'individu libre. Pour s'accomplir il leur faut des signaux forts : procurons-leur.